



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 8/2014

le 7 mai 2014

Concerne :

Préavis municipal N° 17/2012 – Livre d'histoire de La Tour-de-Peilz.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Préambule

En réponse à la motion déposée par M. Alain Grangier demandant à ce que la Municipalité fasse publier sous son égide un livre d'histoire de La Tour-de-Peilz, et après avoir étudié plusieurs pistes de réalisation d'un tel ouvrage, la Municipalité a adressé au Conseil communal le préavis municipal N° 17/2012.

Ce dernier prévoyait un montant de Fr. 156'000.-- en vue de la rédaction et de la publication d'un livre ainsi que de la réalisation d'une exposition accompagnant l'inauguration de la future place des Anciens-Fossés.

Décision du Conseil

Votre Conseil, dans sa décision du 6 février 2013, a amendé les conclusions du préavis pour ne plus accorder à la Municipalité qu'un montant de quelque Fr. 60'000.-- destiné aux travaux de recherche et d'écriture, excluant ainsi, dans un premier temps, la création et la publication de l'ouvrage tel que prévu.

Cette décision a rendu délicate une démarche déjà marquée par le refus d'entrer en matière de plusieurs auteurs, le manque de sources iconographiques et la difficulté de définir un fil rouge. De surcroît, le passage d'un travail de recherche à la seule mise sur pied d'une exposition (comme demandé par les partisans du « splitting » du crédit) nécessiterait une étape supplémentaire de conceptualisation et de rédaction spécifique qui dépasse le cadre financier alloué.



Dès lors, la Municipalité a fait sienne l'analyse de plusieurs de ses interlocuteurs pour qui la nature des sources à disposition débouche logiquement, et prioritairement, sur un support rédactionnel, à savoir un livre ou, dans une moindre mesure, un article dans une revue scientifique.

Sur ce dernier point, la Municipalité a ainsi étudié deux options : un article dans une revue historique (p.ex. *Revue historique vaudoise* ou le *Guide d'art et d'histoire de la Suisse*). Ces deux options se sont révélées pour l'une trop « académique » et pour l'autre trop chère au vu du produit fini (simple brochure pour le prix d'un livre).

Situation actuelle

La Municipalité, après les divers désistements et refus qui ont jalonné ses recherches de prestataires, a néanmoins pu présenter à la commission une nouvelle offre consolidée émanant de deux historiennes qualifiées rattachées à l'EPFL portant sur les travaux de recherche et de rédaction « brute ». Cette offre, de l'ordre de Fr. 65'000.-- est toutefois indissociable d'un montant similaire dévolu à la mise en valeur desdites recherches sous forme de livre. Le montant global de l'opération se situe ainsi légèrement en-deçà du crédit demandé dans le préavis N° 17/2012. Il est à noter que Fr. 2'400.-- ont été engagés au titre des travaux préparatoires nécessaires à la formulation de l'offre (notamment les recherches iconographiques auprès des Archives cantonales et du Musée de l'Elysée).

La Municipalité a tenu, en date du 3 mars 2014, à présenter à la commission ad hoc le détail de cette offre, étant acquis que la dissociation du travail en deux phases distinctes n'est pas envisageable. En cas d'accueil favorable, un nouveau préavis couvrant les frais liés à la rédaction et à la publication du livre aurait dû être rédigé. La Municipalité a informé la commission que cette proposition constituait l'ultime étape de sa réflexion en vue de répondre aux vœux du motionnaire.

A la lecture du rapport remis par la commission, la Municipalité constate qu'une majorité de ses membres renonce à cette orientation. Cette prise de position a amené le Collège municipal à considérer qu'il y a lieu d'abandonner le projet en qualité de maître d'œuvre.

Conclusion

La Municipalité, considérant toutefois l'intérêt d'un tel projet, se déclare ouverte à étudier et soutenir toute initiative privée qui viserait à le matérialiser. Elle note cependant que le montant de Fr. 60'000.-- libéré par votre Conseil ne pourra pas y être alloué puisqu'il s'agirait, dans un tel cas, d'un projet ne correspondant pas aux termes du préavis N° 17/2012. Dès lors, tout soutien à une initiative de ce type passera par la rédaction d'un nouveau préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :




Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 14 avril 2014

Annexe : Prise de position de la commission





Prise de position de la commission sur le rapport intermédiaire de la Municipalité relative au préavis municipal n° 17/2012 – Demande de crédit de Fr. 156'370.00 pour la réalisation d'un ouvrage consacré au développement architectural de la Tour-de-Peilz de 1850 à nos jours et réponse à la motion de M. Alain Grangier « Histoire de La Tour-de-Peilz »

La commission a été convoquée par la Municipalité qui souhaitait l'informer des développements intervenus et lui faire part des diverses orientations envisageables.

La commission s'est réunie le lundi 3 mars 2014 en salle 1 de la Maison de commune et était composée de

Mesdames	Anne-Marie Arnaud (en remplacement de M. Jacques Vallotton) Marianne Keller (en remplacement de Mme Christiane Rithener) Rita Schyrr Emmanuelle Wyss
Messieurs	Frédéric Glauser Alain Grangier

Monsieur Nicolas Fardel s'est excusé.

La Municipalité était représentée par M. Lyonel Kaufmann, syndic, et M. Didier Erard, secrétaire municipal adjoint.

Après présentation du rapport intermédiaire du 10 février 2014, il ressort que les diverses orientations envisageables sont au nombre de deux :

➤ Orientation n° 1 :

Dépôt d'un préavis complémentaire pour couvrir l'entier des frais de recherche et de rédaction, ainsi que les frais de conception et d'impression d'un ouvrage élaboré par des spécialistes.

➤ Orientation n° 2 :

Abandon du projet avec la Municipalité en tant que Maître de l'ouvrage. Cependant celle-ci reste ouverte pour un support notamment financier pour toute initiative ne faisant pas appel à elle comme Maître de l'ouvrage.

La commission reconnaît l'intérêt de la démarche de la Municipalité mais trouve celle-ci trop académique.

Invitée par les représentants de la Municipalité à donner son avis sur les deux orientations envisagées, la commission recommande par 4 oui et 2 abstentions de renoncer à l'orientation n° 1 et de se rallier à l'orientation n° 2.

Au nom de la commission

Frédéric Glauser